

**MICHELBACH-LE-BAS**

**BULLETIN MUNICIPAL**

**2022**





▶ Le mot du Maire	3
▶ Les employés communaux et finances	5
▶ Les évènements 2021	6
▶ Les anniversaires 2021	8
▶ Les maisons fleuries	9
▶ Les permis de construire et déclarations de travaux	10
▶ Les autorisations d'urbanisme et le recensement	11
▶ L'urbanisme	12
▶ Les trottinettes électriques	15
▶ Environnement	16
▶ Saint-Louis Agglomération	20
▶ L'Espace France Sierentz	21
▶ Extrait du magazine «Mieux Ensemble»	22
▶ L'éducation	23
▶ Le digital	24
▶ Le Basket-Club Michelbach-le-Bas	25
▶ Le Dorfhislé	28
▶ Le Groupe Nature	29
▶ La Chorale Ste Cécile	31
▶ La Paroisse Saint Théodore	32
▶ L'Amicale des Sapeurs-Pompiers	33
▶ Les Sapeurs-Pompiers	34
▶ Les Jeunes Sapeurs-Pompiers	35
▶ L'état civil	36
▶ Les grands anniversaires 2022	37
▶ Les informations utiles	38
▶ Agenda 2022	39
▶ Le Plan de Michelbach-le-Bas	40



# Le Mot du Maire

Le conseil municipal et le personnel se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui commence dans des conditions une fois de plus très particulières.

Ce coronavirus n'est pas qu'une crise sanitaire, c'est un rappel à l'ordre. Alors en attendant que la science nous apporte un remède efficace, soyons responsables, faisons-nous vacciner, respectons les gestes barrières pour nous protéger et protéger les autres.

Chères MICHELBACHOISES, Chers MICHELBACHOIS,



Une année s'est terminée, une autre est commencée. Nous avons des espoirs et des objectifs communs semés d'obstacles qui rendent difficiles la mission qui est la nôtre de forger l'avenir de notre petit village.

Au-delà des engagements pris lors des dernières élections municipales, c'est la concrétisation des projets qui pour ma part me donne cet optimisme indispensable pour continuer à gérer la destinée de cette belle commune de Michelbach-le-Bas. Agir pour ne pas subir, tel est le sens de la réflexion qui anime le conseil municipal. La difficulté est d'agir avec les moyens du bord mais rien n'est impossible quand on a la volonté d'atteindre un objectif raisonnable.

C'est en puisant dans notre imagination, notre énergie et notre volonté que nous continuons notre engagement pour vous.

Cette année qui vient de se terminer a été encore particulièrement chargée au niveau des travaux : le parking de l'église, la digue, le fossé, le bassin, ... Un grand merci au syndicat oriental des cours d'eau pour son soutien à ces projets. L'objectif est atteint en matière de sécurisation des coulées de boue.

Les communes de Ranspach-le-Bas et Michelbach-le-Bas ont créé un SIVOM pour le regroupement pédagogique des écoles avec un périscolaire dans les nouveaux bâtiments «Les Coquelicots» et un nouveau Centre de Première Intervention (CPI), un bel exemple de coopération entre nos deux collectivités. Le nouveau centre de première intervention est opérationnel depuis le 18 juillet. Les 39 sapeurs-pompiers volontaires, dirigés par le lieutenant Franck MULLER, ont quitté leurs anciens locaux. La première rentrée des classes, le lundi 8 mars, dans les nouveaux locaux, s'est déroulée dans la bonne humeur : les enfants étaient heureux de retrouver les copains et copines ainsi que leurs professeurs. Et cerise sur le gâteau, sous la direction de M. Gschwind, les enseignants et les élèves prenaient place pour la première fois dans le nouveau groupe scolaire. Afin de découvrir cette nouvelle école, une visite a été organisée sous la conduite des enseignants et a enchanté les nouveaux locataires.

Inutile de rappeler les mesures gouvernementales, largement relayées par les médias nationaux, qui vont impacter considérablement les collectivités, dont les communes et leurs finances. Je cite, par exemple, la suppression de la taxe d'habitation et ses conséquences sur le budget. Il faut impérativement stabiliser les concours financiers de l'état aux collectivités, nous donner de la visibilité sur nos moyens et bâtir un nouveau système fiscal local. Les compensations de l'état vont-elles couvrir, dans la durée, la perte totale des recettes constatée ? Nous attendons de voir et ne manquerons pas de vous tenir informés.

Cette année écoulée ressemble pour plusieurs raisons à 2020. Nous avons eu, en 2021, à élire, en quelques semaines, nos conseillers d'Alsace à la CEA (Thomas Zeller, Maire de Hégenheim et vice-Président ainsi que Pascale Schmidiger, Maire de Saint-Louis et vice-Présidente) ainsi que le conseil



du GRAND EST (Christelle WILLER, Maire de Buschwiller et vice-Présidente). Je souhaite que ces structures régionales et départementales renforcent leurs services notamment pour les maires des petites communes dépourvues d'ingénieries technique, juridique et administrative dans le montage de leurs projets.

La trêve des confiseurs laisse place à l'élection présidentielle de 2022. Les débats et les meetings vont reprendre à trois mois des élections qui se dérouleront les 10 et 24 avril. Le calendrier s'annonce chargé pour les candidats et les électeurs. Après les présidentielles, les législatives auront lieu les 12 et 19 juin. Il s'agira de désigner 577 députés qui rejoindront le Palais Bourbon ainsi que le nouveau président de l'assemblée.



Comme chaque année, je remercie bien évidemment tous les bénévoles des associations pour leurs actions. C'est grâce à vous tous que se tisse le lien social et culturel entre toute la population et les générations.

Chers concitoyens, c'est toujours avec un réel plaisir que je vous retrouve pour la parution de ce nouveau bulletin municipal. Durant cette année, un travail considérable a été réalisé, nécessaire à la bonne marche de notre village. Ce travail est fourni en grande partie par le personnel municipal au quotidien que je tiens, en votre nom, à remercier sincèrement. Merci à tous les élus. Leur implication a permis de résoudre des problèmes et d'apporter des solutions avec une grande sérénité. Les tâches quotidiennes des adjoints, sur lesquels je m'appuie, sont réalisées avec rigueur. Merci pour leur implication.

Merci aussi à notre ancien secrétaire de mairie Thomas Blanck pour son travail, son professionnalisme dans le traitement des dossiers, son engagement et sa gentillesse. En espérant que Thomas Blanck aura également apprécié notre collaboration, nous lui souhaitons une belle réussite à son nouveau poste. Ses collaborateurs pourront, à l'avenir, faire appel à lui en toute quiétude. Nous avons accueilli sa remplaçante, Isabelle Simonklein, et ferons tout pour l'aider dans ses missions.



Conscients que ces périodes de fêtes de fin d'année que nous avons eu peuvent être des périodes de joie et de bonheur partagés, mais aussi des moments plus difficiles à passer pour certains, nous avons une pensée sincère et chaleureuse pour les plus défavorisés et ceux qui traversent des épreuves plus douloureuses.

Certains me trouveront peut-être un peu long, mais, que voulez-vous, ce « mot du maire » est toujours pour moi un plaisir de communiquer sans ambages. Au nom du Conseil municipal et en mon nom propre, je vous souhaite une bonne année, une bonne santé pour réaliser vos projets, un optimisme pour aller de l'avant, une bienveillance qui favorise la vie collective et des rencontres qui éclairent votre quotidien en 2022.

Le Maire, Julien Schicklin



# Les employés communaux



Isabelle Simonklein  
Secrétaire



Daniel Zambach  
Agent technique



Hervé Haening  
Agent technique



Sonia Frey  
Agent territorial

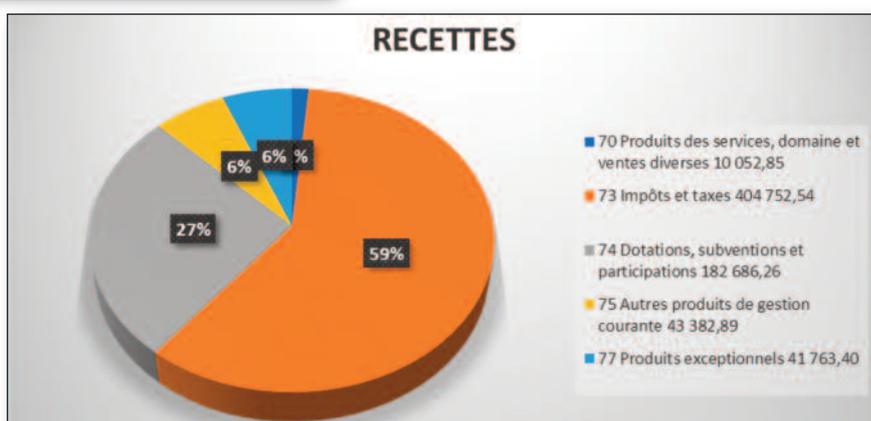
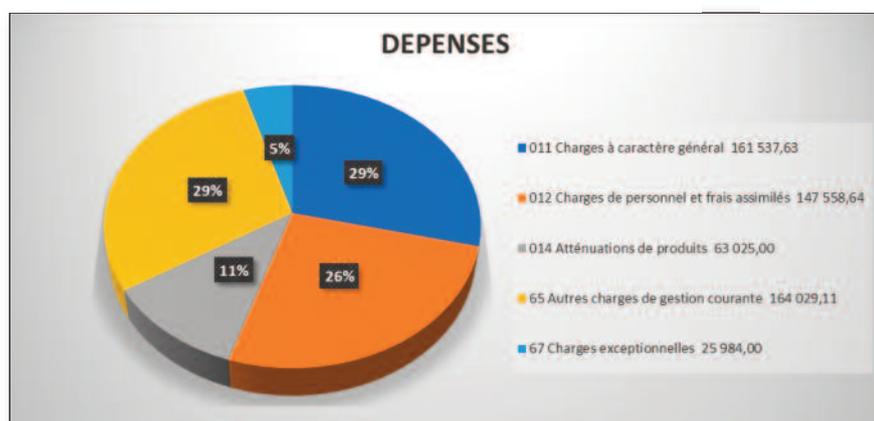


Christine Jermann  
Agent territorial

# Les finances

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	161 537,63
012	Charges de personnel et frais assimilés	147 558,64
014	Atténuations de produits	63 025,00
65	Autres charges de gestion courante	164 029,11
67	Charges exceptionnelles	25 984,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>562 134,38</b>

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	10 052,85
73	Impôts et taxes	404 752,54
74	Dotations, subventions et participations	182 686,26
75	Autres produits de gestion courante	43 382,89
77	Produits exceptionnels	41 763,40
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>682 637,94</b>





# Les événements 2021

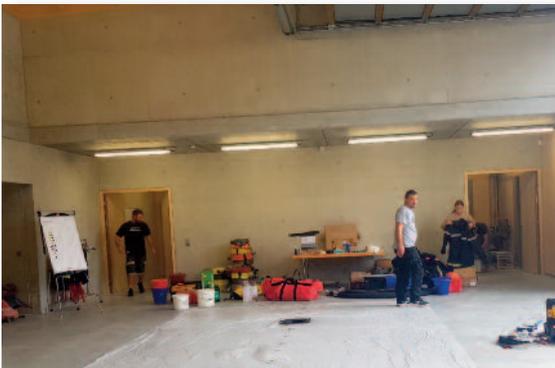
## Dons du sang



## Commémoration du 11 nov.



## Déménagement du CPI



## Bierwocha



*Une année 2021  
avec peu d'événements*



## Atelier décorations de Noël



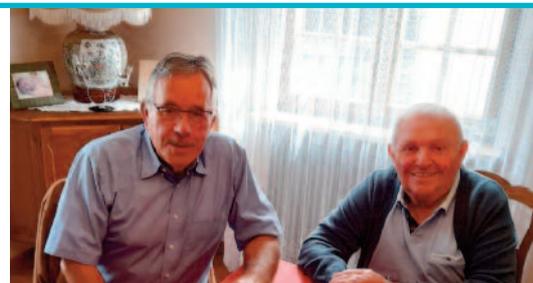


# Les anniversaires 2021

80



LEHMANN Gertrude

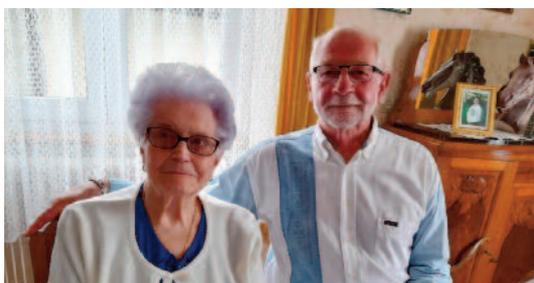


MULLER Jean-Jacques

85



GOEPFERT François



STOESSEL Liliane



BANNWARTH Denise et Roger

90



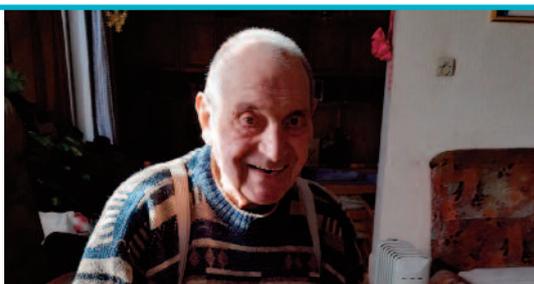
SCHICKLIN Raymond

93



SCHICKLIN Marie-Rose

94



SCHWOB Armand

*«L'homme jeune marche plus vite que l'ancien, mais l'ancien connaît la route !»*



# Les maisons fleuries

## 1er Prix

SCHICKLIN Claudine 13, rue des Frênes

## 2ème Prix

SCHMITT Emile 10, rue des Aulnes  
FOUGERAY Claude 9, rue des Frênes  
HELL Marie-Bernadette 30, rue de Ranspach  
SCHÄFER Jean 28, rue de Ranspach

## 3ème Prix

GOEPFERT Denis 4, rue des Vergers  
WEIDER Patrick 15, rue des Frênes  
PETER Désiré 8, rue de la République  
ADJE Julien 1, rue des Vignes  
STAMPFLER André 40, rue de Ranspach  
SPIESER Alain 26, rue de Ranspach  
BILGER Jean-Marie 12, rue des Aulnes  
LHUILIER Philippe 4, rue des Vignes  
HELL François – 19, rue de la Dîme  
BROGLIN Jean-Pierre 21, rue de Ranspach  
ROSENBLATT Madeleine 34, rue de Ranspach  
MANGIN René 17, rue des Aulnes

## MAISONS SANS JARDIN

### 1er Prix

SCHICKLIN Damien 2, rue de Lubbon

### 2ème Prix

SIMON Paulette 12, rue de Blotzheim

### 3ème Prix

ZIMMERMANN Sylvain 17, rue de Ranspach  
FEUERMANN Serge 1, rue des Aulnes  
RUMMELHART Aloyse 7, rue de la République

## MAISONS A COLOMBAGES

### 1er Prix

ZIMMERMANN Roger 8, rue de Lubbon  
WICKY Aimé 8, rue de Blotzheim

### 3ème Prix

DORFHISLE, AVAM Place des Alliés  
MULLER Jean-Jacques 4, rue de Ranspach



Organisation : MEYER Michel, ESTERMANN Serge, Passage du Jury : Dimanche 25 juillet 2021

Membres du Jury : M. et Mme CARNET Francis et Brigitte, Blotzheim, M. MALTIS Bernard et Mme HERR Mireille, Héisingue



# Permis de construire & déclarations de travaux

## Permis de construire

M. Vahdet KACAN	maison individuelle
M. Florian MENWEG	maison individuelle
Mme Martine BOHRER	maison individuelle
M. Alain LAPP	maison individuelle
M. Vincent DUMAN	maison individuelle
M. Olivier ROCHE et Mme Valérie WALGENWITZ	maison individuelle
Mme Léa JELTSCH et M. Arthur MULLER	maison individuelle
M. & Mme Thomas BRAND	maison individuelle
Mme Marie SCHIRMER et M. Jérôme DUMEL	maison individuelle
M. Yannick VIAROUGE	maison individuelle
M. & Mme Yannick SCHIRMAIER	maison individuelle
M. Dimitrij GVOZDEV et Mme Cindy HESS	maison individuelle
M. & Mme Thierry KIEFER	création garage
M. Vincent DUMAN	Modif. fenêtre
M. Thomas HELL & Mme Emilie SUTTER	maison individuelle
M. & Mme Sammy FEGHOUL	maison individuelle
M. & Mme Sven HOFFSTETTER	maison individuelle
M. Yassine TAHRAOUI	maison individuelle
M. et Mme Sammy FEGHOUL	PC Modif.
M. Dimitrij GVOZDEV et Mme Cindy HESS	Modif fenêtres

## Déclaration préalable

M. Karl SAXER	pergola	4 rue du Lilas
M. Philippe TEROL	abri de jardin	17 rue de l'Eglise
M. Benjamin RIOTTE	carport	7 rue Bellevue
M. Sébastien ZWILLER	mur soutènement	31 rue de la Dîme
M. Aimé OTT	clôture	12 rue des Acacias
M. Fabien NEHLIG	muret et brise vue	35 rue de la Dîme
Mme Anke SCHILTZ	clôture gabion	14 rue des Vergers
M. Philippe MOEBEL	abri de jardin	3 rue Bellevue
M. Jérémie HAUGER	mur soutènement	4 rue Bellevue
M. Michel KALCK	lucarne	36 rue de l'Altenbach
M José OLIVEIRA	clôture	8 rue des Cerisiers
M. Mickael KOCH	abri de jardin	18 rue des Acacias
M. Mickael MOULIN	piscine	4 rue des Cerisiers
M. Mickael MOULIN	clôture enrochement	4 rue des Cerisiers
Mme Angélique HUTH	clôture	6 rue Bellevue
Mme Sylvie SCHIAVI	clôture grillage souple	17 rue de la République
Mme Myriam WIDMER	renouvellement toiture	25 rue des Aulnes
Cabinet GEOMEX	division en vue de construire	9 rue du Moulin
Mme Laurie BINGLER	mur + brise vue	5 rue des Frênes
M. Markus MULLER	pergola	6 rue de l'Altenbach
M. Anthony HELL	mur soutènement	39 rue de la Dîme
M. Yannick SCHIRMAIER	Mur et clôture	24 rue des Tulipes
M. Denis GOEPFERT	prolongement toiture abris jardin	4 rue des Vergers
Mme HUTT Angélique	pergola	6 rue Bellevue
M. Mickael KOCH	mur	18 rue des Acacias
M. & Mme LEROMAIN	Création fenêtre + modification fenêtre	12 rue des Vergers
M. & Mme HOFFSTETTER	modification mur de clôture	22 rue des Tulipes
M. Franco FRANCO	suppr. fenêtre + modif. porte-fenêtre	10 Terrasses du Petit-Bois
VD SERVICES	panneaux photovoltaïques	3 rue de l'Altenbach



## Dépôt en ligne des demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, de démolir ou d'aménager, déclaration préalable de travaux, certificat urbanisme)

Depuis le 1er janvier 2022, particuliers et promoteurs peuvent faire leur demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, de démolir ou d'aménager, déclaration préalable de travaux, certificat urbanisme) par voie électronique, mais ils ont toujours le choix de préférer la version papier à déposer en Mairie. Cette téléprocédure a pour but de faciliter et accélérer les échanges entre les différents services impliqués dans l'instruction des dossiers. Elle permet aussi de diminuer la consommation de papier puisque les exemplaires papiers n'ont plus d'utilité. Pour déposer votre demande en ligne ou suivre l'évolution de votre dossier, rendez-vous à partir du 1er janvier 2022 à l'adresse suivante <https://gnau32.operis.fr/saintlouisaglo/gna>

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter la mairie au 03.89.68.40.06 ou par mail : [secretariat@michelbachlebas.fr](mailto:secretariat@michelbachlebas.fr)

### Le recensement 2022

Noms des recenseurs :  
Charlotte Lhuilier et René Mangin.  
Merci de leur réserver un agréable accueil.

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site [Le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr). Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

Votre commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.



**Répondre au recensement,  
c'est utile pour construire  
demain !**

Encore plus simple par internet :

[le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr)



**Le recensement démarre le 20 janvier. Si vous êtes recensé  
cette année, vous serez prévenu par votre mairie.**



# Urbanisme

## Panneaux 30 km/h

Petit rappel : en janvier 2020 il a été mis en place dans toutes les rues du village, sauf dans la traversée principale, des panneaux 30 km/h. Le but étant de protéger notre population et surtout nos enfants, Nous comptons sur vous pour respecter la vitesse.



## Accès cimetière et église

Le parking et l'accès au cimetière ont été sécurisés par un garde-corps en inox qui a été posé en septembre par les Établissements Roman de Ranspach-le-Bas. L'accès piéton permet également aux personnes à mobilité réduite de se rendre au cimetière et à l'église. 24 places de parking dont 2 PMR réservées aux cultes, sont à la disposition du public.

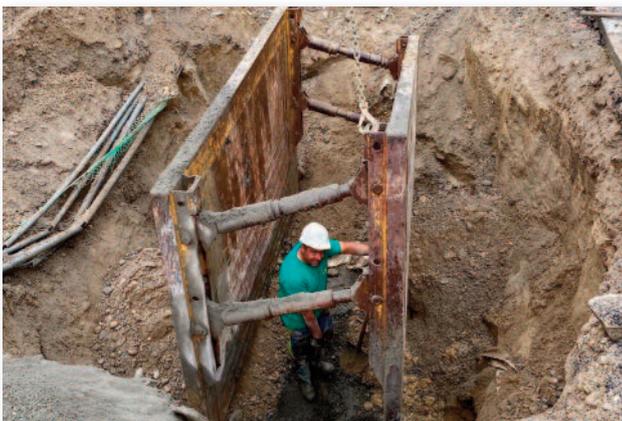


## Digue entre Ranspach et Michelbach

La digue située à l'arrière de la nouvelle école est en fonction. Les eaux pluviales sont évacuées par un fossé en enrochement relié au bassin du lotissement.



## Affaissement Rue de Ranspach





# Urbanisme

## AFUA Rue de l'Église

Les travaux de viabilisation sont terminés. Depuis le mois d'avril, 18 permis de construire ont été délivrés et 14 maisons sont en travaux. Ce lotissement comporte 29 parcelles. Le bassin clôturé permet uniquement la récupération des eaux pluviales. Pour la première fois dans notre village, les réseaux d'assainissement sont en séparatif.



## Participants citoyens

2021 a été une année relativement calme en ce qui concerne les incivilités et les cambriolages dans notre commune.

### Quelques recommandations :

Pensez à fermer correctement l'ensemble de vos ouvertures (portes, fenêtres, vasistas ...), investir dans des simulateurs de présence (lumière, sons ...).

Ne gardez aucune valeur chez vous. Restez vigilants pour vos voisins, signalez à la Gendarmerie tout véhicule suspect, (marque, modèle, couleur immatriculation, occupants ...).

### Téléphone 17. Ensemble soyons vigilants.

Les participants citoyens de la Commune sont à votre écoute en cas de doute. La liste des référents peut être consultée en Mairie.

## Jeu d'enfants au parc

Déplacement du jeu d'enfants de l'école maternelle au parc avec mise en place d'un sol souple. Dans cette aire de jeux, les enfants doivent rester sous la surveillance des parents.



## Éclairage public

Dans notre programme d'économies d'énergies, une nouvelle tranche de remplacement des têtes de lampadaires avec des ampoules LED est prévue en début de l'année 2022, dans les rues des Vergers, Merles et République. Coût des travaux : 24.110.- €, avec une subvention de 6.610.- €.

## Désherber et Nettoyer devant sa porte est obligatoire

Depuis le 1er janvier 2017, la loi interdit aux communes d'utiliser des produits phytosanitaires dans les espaces publics. Les devoirs de chaque riverain concernant l'entretien des trottoirs ou de la portion de voirie devant sa propriété. En effet, la propreté est l'affaire de tous. A la charge de la municipalité la voirie et les espaces publics, à la charge des riverains les trottoirs. Il s'agit de maintenir les trottoirs dans un état de propreté satisfaisant, en balayant, en enlevant les feuilles mortes, en déneigeant, ... De plus, lorsqu'il y a risque de verglas, il est demandé de répandre du sel ou du sable, afin d'éviter les chutes des piétons qui pourraient engager la responsabilité du riverain en cas de dommage. Enfin, il est nécessaire d'élaguer les arbustes ou arbres, tailler les haies qui dépasseraient sur le domaine public. Tout ceci afin de rendre la vie de notre village plus agréable et plus facile.

Merci à toutes et à tous de participer à cet effort !



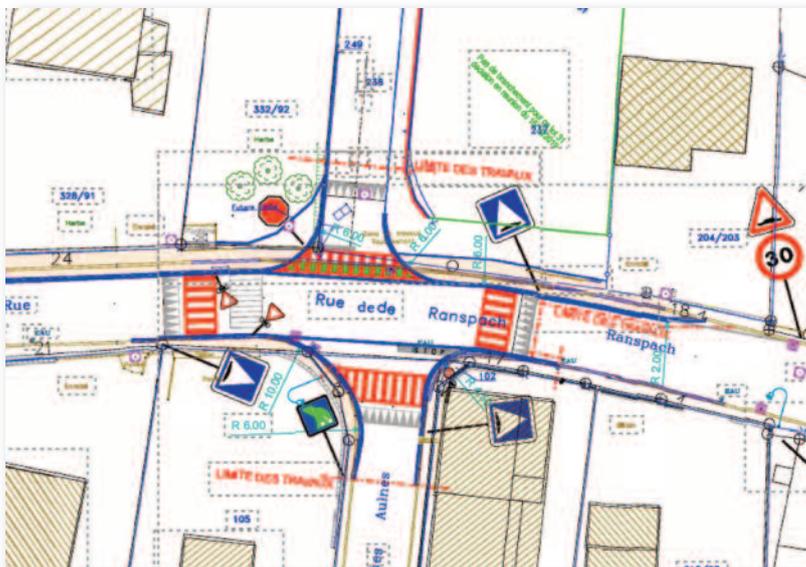
## Aménagements de sécurité - Rue de Ranspach

La réalisation d'aménagements de sécurité de la traversée de ce carrefour est le résultat de deux grandes phases de travail.

La première phase consiste en la réalisation d'un diagnostic le plus exhaustif possible de la situation existante et des problématiques de sécurité rencontrées. Il est nécessaire de réaliser ce diagnostic, pour avoir une vision globale de l'ensemble des problématiques,

Cet état des lieux précis doit comprendre un recueil de données complet dont la synthèse a permis de dégager les principales difficultés recensées et de les hiérarchiser afin de répondre effectivement aux vrais problèmes.

La deuxième phase est la proposition d'une ou plusieurs solutions d'aménagement de la voirie permettant de résoudre ou de diminuer les problèmes de sécurité mis en exergue au moment de l'établissement du diagnostic. En effet, il n'existe pas de solution type applicable à l'ensemble des traversées d'agglomération. Aussi, il est très difficile et très risqué de transposer une solution à une autre.



## Chemin Roggenberg

Suite à l'acquisition de la parcelle N°15 par la commune, une continuité avec le chemin rural et le chemin d'exploitation forestier est proposée (voir plan ci-dessous).

En effet, le chemin d'exploitation est créé pour desservir les parcelles qu'il traverse ou qu'il borde.

Le chemin d'exploitation fait partie du patrimoine privé et son usage doit être respecté. Ce tracé raccourci est validé et le déplacement nécessaire pour accéder au bien pourra se faire sans dégât majeur à autrui. Convaincu que cette solution apportera satisfaction à tous les propriétaires forestiers, une signalisation appropriée sera mise en place afin que ce chemin ne soit pas envahi par des engins motorisés non identifiés.





# Trottinettes électriques, mono roues, gyropodes : les nouveaux Engins de Déplacement Personnel Motorisés

## Que dit le code de la route ?

Les règles pour les EDPM sont essentiellement les mêmes que celles applicables aux vélos, avec certaines spécificités.

### Règles générales

- ▶ Les conducteurs d'EDPM doivent adopter un comportement prudent, tant pour leur propre sécurité que celle des autres.
- ▶ Comme pour les vélos, il est interdit de conduire sous l'influence de l'alcool ou après usage de stupéfiants.
- ▶ La conduite d'un EDPM est interdite à toute personne de moins de 12 ans.
- ▶ Il est interdit d'être à plusieurs sur l'engin : l'usage est exclusivement personnel.
- ▶ Il est interdit de porter à l'oreille des écouteurs ou tout appareil susceptible d'émettre du son, ou d'utiliser le téléphone tenu en main.
- ▶ L'assurance de l'EDPM est obligatoire parce qu'il est considéré comme un véhicule terrestre à moteur par le code des assurances, y compris dans le cas d'un service de location d'EDPM en libre-service (free-floating). C'est toujours le propriétaire de l'EDPM qui doit souscrire l'assurance obligatoire.
- ▶ Il est interdit de circuler sur le trottoir. Sinon l'EDPM doit être tenu à la main.
- ▶ En agglomération, il est obligatoire de circuler sur les pistes et bandes cyclables lorsqu'il y en a. A défaut, les EDPM peuvent circuler sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h.
- ▶ Hors agglomération, leur circulation n'est autorisée que sur les voies vertes et les pistes cyclables.
- ▶ Comme pour les vélos, les EDPM ont également la possibilité de se garer sur les trottoirs. Leurs conducteurs sont invités à ne pas gêner la circulation des piétons et d'assurer leur sécurité.

## Dérogations

Sous certaines conditions, l'autorité investie du pouvoir de police pourra accorder des dérogations aux règles générales de circulation en :

- ▶ autorisant la circulation des EDPM sur les trottoirs à condition de respecter l'allure du pas et de ne pas occasionner de gêne pour les piétons ;
- ▶ autorisant la circulation des EDPM sur certaines routes hors agglomération où la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 80 km/h

## Quels sont les équipements obligatoires ?

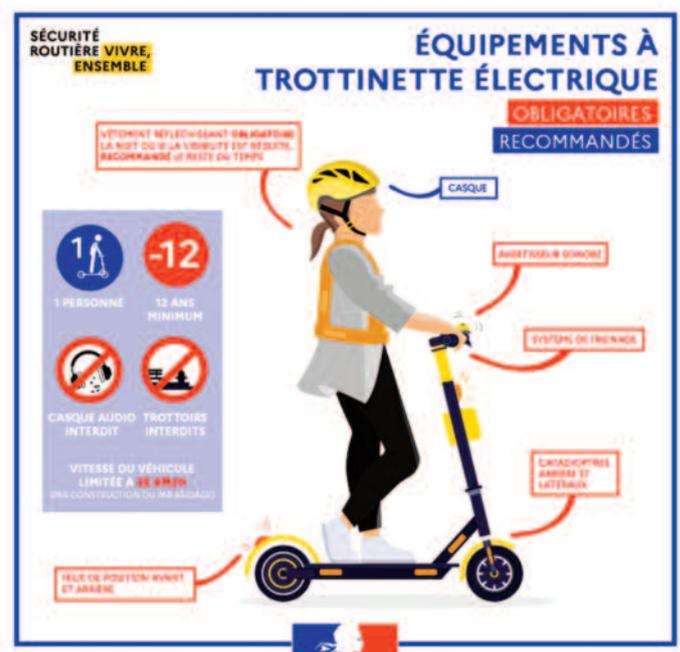
En agglomération ou sur les voies vertes et les pistes cyclables, le port du casque n'est pas obligatoire mais fortement recommandé.

De nuit, ou de jour par visibilité insuffisante, y compris en agglomération, l'arrêté du 24 juin 2020 précise que les utilisateurs doivent porter un vêtement ou équipement rétro réfléchissant (par exemple, un gilet, un brassard, etc.).

Pour pouvoir circuler sur la voie publique, les engins doivent être bridés à 25km/h.

Les EDPM doivent être équipés :

- ▶ de feux de position avant et arrière ;
- ▶ de dispositifs rétro réfléchissants (catadioptrés) ;
- ▶ d'un système de freinage ;
- ▶ d'un avertisseur sonore.





# Environnement

## Les chiens de catégorie 1 et 2 dits « chiens dangereux »

Une réglementation particulière encadre les chiens dits « dangereux », qui sont classés en deux catégories distinctes. Elle implique pour leurs maîtres des obligations à connaître et des précautions à prendre.

Un « chien dangereux » est un chien susceptible de représenter un danger, aussi bien pour les personnes que pour les animaux domestiques. Mais attention : si les chiens catégorisés sont par défaut considérés comme dangereux, un chien dangereux n'est pas forcément un chien catégorisé ! Les chiens susceptibles d'être dangereux sont classés en 2 catégories en fonction de leurs caractéristiques morphologiques.

## Le permis de détention

Depuis le 1er janvier 2010, tout détenteur d'un chien de catégorie 1 ou 2 doit posséder un permis de détention. La délivrance de ce document à un détenteur de chien catégorisé est réalisée par la mairie de sa commune de résidence.

L'accès à la voie publique des chiens de catégories 1 et 2 est autorisé à condition que le chien soit muselé et tenu en laisse par une personne majeure.

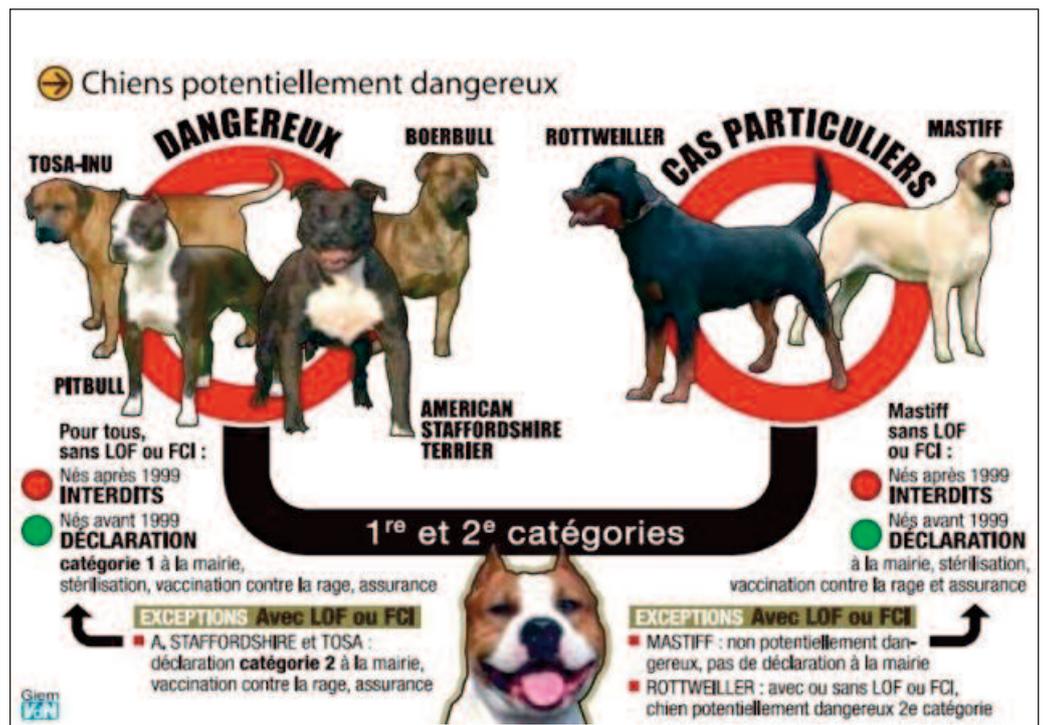
## Catégories 1 et 2

### Les chiens de catégorie 1

- type American Staffordshire terrier, également appelés « pit-bulls »
- type Mastiff, également appelés « boerbulls »
- type Tosa.

### Les chiens de catégorie 2

- race American Staffordshire terrier
- race Rottweiller
- type Rottweiller
- race Tosa





# Environnement



POUR REDONNER SA PLACE AU VEGETAL EN VILLE



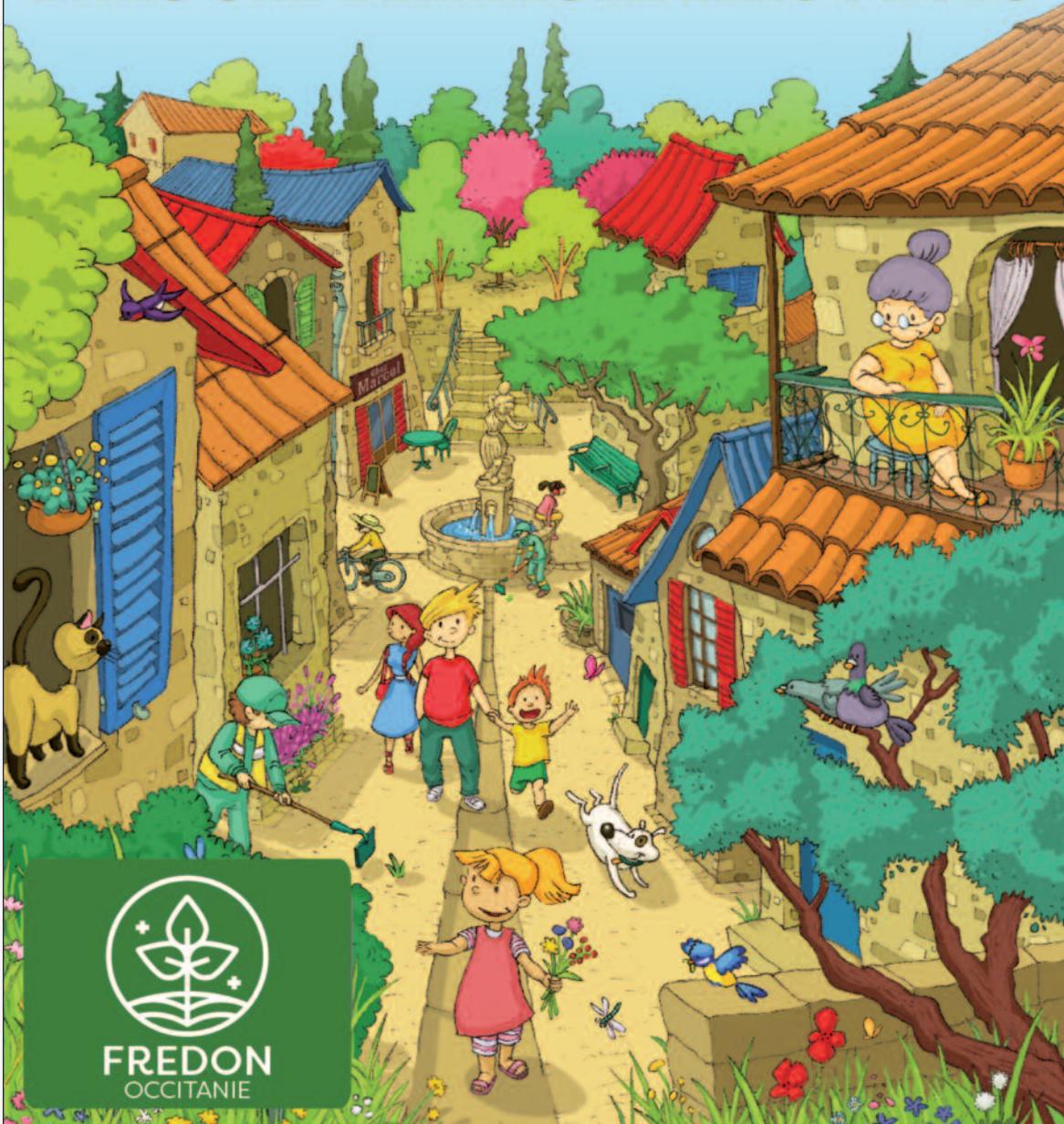
POUR PRESERVER LA SANTE DES JARDINIERS  
ET DES USAGERS



POUR PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU  
ET LA QUALITE DE L'ENVIRNEMENT

Objectif   
**PHYTO**  
*dans nos villes et villages*

## NOTRE COMMUNE EST ENGAGEE DANS UNE DEMARCHE ZERO PHYTO



FREDON  
OCCITANIE



# Environnement



## LES DÉCHETS VERTS EN COLLECTIVITÉ

Les déchets verts générés par les collectivités représentent plus d'un million de tonnes (source ADEME). Il s'agit donc d'un véritable enjeu, à la fois environnemental et économique de trouver des voies de valorisation pour ces déchets. Rappelons tout d'abord que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! Nous vous proposons dans ce bulletin un zoom sur les moyens de réduire ses déchets verts et ceux permettant leur valorisation, notamment à travers le compostage.

### Comment réduire ses déchets verts ?

**A**vant de penser à valoriser les déchets produits, il semble primordial de songer à en réduire le volume sur les pratiques d'entretien des espaces.

Tout d'abord, il est possible de mener une réflexion sur la tonte, activité particulièrement chronophage pour les agents et productrice de déchets verts. En effet, l'habitude de tondre à ras, encore pratiquée par certaines collectivités va impliquer des problématiques à la fois par rapport aux déchets de tonte produits mais aussi pour la pérennité du gazon. Une tonte trop rase (moins de 5 cm) va fragiliser le gazon, le rendant plus sensible aux maladies, à la concurrence des adventices ou encore aux stress abiotiques (sécheresse notamment). Il est préconisé de tondre à minimum 5 voire 8 cm afin d'obtenir un gazon en meilleure santé mais aussi de limiter la quantité de résidus générés par la tonte. Et si vous pensiez aux semences à pousse lente ? Ces espèces permettent de limiter les fréquences de passage.



La taille des végétaux est également génératrice de volumes importants. Souvent taillés pour des raisons esthétiques, les arbres et arbustes se retrouvent fragilisés et vont avoir tendance à produire plus de biomasse en réponse au stress induit par la taille. Dès la plantation il est intéressant de privilégier des essences adaptées au lieu de plantation qui permettent de réduire, voire de supprimer le travail de taille.

### Comment valoriser ses déchets verts ?

**M**algré les démarches de réduction qu'il est possible de mettre en place, le zéro-déchets verts semble être encore non atteignable. Alors comment valoriser les déchets produits par votre collectivité ?

#### VALORISATION DES DÉCHETS IN SITU

Pour la tonte, il est possible d'investir dans une tondeuse mulching qui va couper plus finement le gazon qu'une tondeuse classique. Ainsi, les résidus peuvent être laissés sur place et jouer deux rôles : à la fois un paillage et un amendement lorsqu'ils se dégraderont. Cette technique demande néanmoins un nombre de passages important.

Les résidus de taille peuvent également être valorisés en les broyant. Ces broyats peuvent ensuite être utilisés comme paillage.



#### Attention

Veillez à ne pas broyer des branches malades, au risque de propager les agents pathogènes aux végétaux sains.



# Environnement

## ZOOM SUR ... LE COMPOSTAGE !

Les déchets verts sont des matières fermentescibles, c'est-à-dire, composés exclusivement de matières organiques biodégradables. Ils peuvent ainsi être dégradés par phénomène de compostage qui présente un double avantage : production d'un composé valorisable, et limitation des coûts de gestion pour la collectivité. Créer des sites de compostage dans les espaces publics peut donc répondre à la problématique de gestion des déchets verts, notamment ceux issus de la tonte et de la taille. Le compost ainsi produit servira ensuite d'amendement (matière améliorant les propriétés du sol).

Bien réussir son compost demande de respecter quelques règles simples mais essentielles. Il est primordial de respecter les proportions entre la matière verte (riche en azote et facilement biodégradable) et la matière brune (composés ligneux que l'on prendra soin de broyer au préalable).

Un rapport de 2/3 de matières vertes pour 1/3 de matières brunes est la règle générale à respecter, notamment lorsque l'on apporte du mulch. Ces proportions peuvent évoluer vers 50/50 si l'on utilise des feuilles. En effet, celles-ci se dégradent plus vite et sont moins structurantes, ce qui peut entraîner un tassement et le développement de mauvaises odeurs. Attention de bien veiller à brasser le compost. Cette action permet de bien mélanger les matières brunes et vertes et de garantir l'aération du compost.

## COMPOSTAGE, COLLECTIVITÉS...ET ADMINISTRÉS !

Environ 150 collectivités pratiquent la collecte sélective des biodéchets en France. Cela concerne environ 3,5 millions d'habitants (source Réseau Compost Citoyen). La loi de transition énergétique pour une croissance verte prévoit qu'en 2025 tous les biodéchets devront être triés à la source et valorisés ! En somme, aucun biodéchet ne pourra plus être jeté avec les ordures ménagères. Cela concerne tous les producteurs de biodéchets, et donc les citoyens. Par ailleurs, un texte européen réduit ce délai à fin 2023. Le compostage de proximité est une solution simple pour atteindre ces objectifs.

### • Le compostage domestique :

Méthode la plus connue, elle consiste à réaliser son compost au sein du foyer, soit dans un composteur, soit directement en tas. Il existe différents volumes de bacs pour s'adapter à la quantité de déchets produits. Au bout de 6 à 9 mois après le dernier apport, les habitants peuvent récupérer du compost mature et l'utiliser au jardin.

### • Le compostage partagé :

Particulièrement prisée en milieu urbain, elle permet d'apporter une solution de proximité au pieds des immeubles ou au sein d'un quartier. Il est préconisé de disposer de 3 bacs : un pour les apports frais, un pour les matières sèches, un troisième pour les matières en maturation. Cela assurera le bon fonctionnement du dispositif. Il est important de bien communiquer autour de ce genre de dispositif afin d'imposer certaines règles de bon fonctionnement (respect des proportions, nature des apports, etc.). Des associations locales ou encore des maîtres composteurs peuvent vous accompagner pour encadrer les pratiques. FREDON Grand Est peut vous apporter des renseignements à ce sujet !



### Le saviez-vous ?

Selon l'ADEME, les déchets fermentescibles représentent 125 kg/habitant/an et 40 % du contenu de la poubelle. Ils peuvent en grande partie être traités à domicile. Le compostage de proximité permet quant à lui de gérer 1 tonne au maximum de biodéchets par semaine, soit 52 tonnes par an.



Ce document a été réalisé grâce au soutien de la Région Grand Est et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse



**Site de Reims**  
2, esplanade Roland Garros  
51100 REIMS  
Tel. : 03 26 77 36 70  
Email : [contact@fredon-grandest.fr](mailto:contact@fredon-grandest.fr)

**Site de Malzeville**  
Domaine de Pixérécourt  
54220 MALZEVILLE  
Tel. : 03 83 33 86 70

**Site de Sélestat**  
6, route de Bergheim  
67600 SELESTAT  
Tel. : 03 88 82 18 07



# Saint-Louis Agglomération - SLA

## Professionnels de santé

L'annuaire des professionnels de santé exerçant sur le territoire de Saint-Louis Agglomération est en ligne ! Retrouvez-le dès maintenant sur notre portail Open Data à l'adresse suivante, sur la page "Cartes & Applis" : <https://saint-louis-agglo.opendatasoft.com>

Vous y trouverez les contacts et adresses des 286 professionnels de santé répertoriés sur la carte interactive (chiffre au 24 décembre 2021) ! Vous pourrez les rechercher selon la commune souhaitée, le type de professions puis les spécialités.

9 professions y sont représentées : médecin généraliste, chirurgien-dentiste, sage-femme, médecin spécialiste, orthophoniste, infirmier, etc.

Parmi les médecins spécialistes, sont répertoriés : les cardiologues, les chirurgiens, les dermatologues, les gynécologues, les neurologues, les rhumatologues, etc. Les dentistes, les dermatologues, les gynécologues, les neurologues, les rhumatologues, etc.

## Trésorerie de Saint-Louis

Le 1er septembre 2021, la Trésorerie de Saint-Louis située au 9 croisée des Lys a déménagé. Elle a été fusionnée avec les deux trésoreries de Mulhouse pour constituer le Service de Gestion Comptable (SGC) de Mulhouse à l'adresse

**SGC**

**45 rue Engel Dollfus -  
BP52477**

**68097 MULHOUSE CEDEX**

Vous avez deux possibilités pour payer vos redevances :

- chez un buraliste agréé
- en ligne via PAYFIP : [www.payfip.fr](http://www.payfip.fr)

## Déchets ménagers



En 2022, les démarches pour les déchets ménagers font peau neuve ! Nous avons mis à jour nos formulaires afin de simplifier autant que possible vos démarches : elles sont désormais harmonisées quelle que soit votre commune de résidence.

Vous pouvez désormais faire l'intégralité de vos démarches par voie dématérialisée. Que vous soyez un particulier, un professionnel, un syndic ou une collectivité, vous pouvez réaliser toutes vos demandes liées aux bacs de collecte via nos formulaires en ligne au [www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr)

Vous trouverez nos trois formulaires dans notre rubrique "Vie quotidienne > Déchets ménagers > Collecte en porte à porte".



## Espace France Services Sierentz

Le 25 avril 2019, le Président de la République a annoncé la mise en place du réseau France Services qui est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches administratives du quotidien (emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc.). Ainsi, Saint-Louis Agglomération a obtenu la labellisation France Services pour son espace situé à Sierentz. Ouvert depuis le 1er juin 2021, cet Espace France Services bénéficie du soutien financier de l'Etat et de la mise à disposition d'une partie des locaux de l'ancien tribunal par la commune.



### CALENDRIER DES PERMANENCES – ESPACE FRANCE SERVICES

SANTÉ/SOCIAL		JUSTICE/ACCÈS AU DROIT
 <p><b>Association Mulhousienne d'Aide aux Chômeurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Accompagnement socio-professionnel</li> <li>✓ Inscription à l'association</li> <li>✓ Proposition d'offre de travail dans le service à la personne (nettoyage, jardinage, aide maternelle, ...)</li> </ul> <p><b>Tous les 1<sup>er</sup> Jeudi de mois</b> De 9h à 12h <b>Sans RDV</b> Tél : 06 69 59 15 26 m.maurer@amac68.fr</p>	 <p><b>CARSAT service social</b> <b>Assistante sociale de l'assurance maladie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Accompagnement des personnes autour des difficultés sociales liées à la maladie, au maintien en emploi et à la sortie d'hospitalisation.</li> </ul> <p><b>Tous les mardis matin</b> De 9h à 12h <b>Sans RDV</b> Tél : 3646 Service-social.mulhouse@carsat-am.fr</p>	 <p><b>Conseil Départemental d'Accès au Droit</b> <b>Conciliateur de justice</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Aide à renouer le dialogue et recherche de compromis dans le respect de chacun lors de désaccord avec un particulier ou professionnel (problème de mitoyenneté, querelles de voisinage, litiges locatifs, ...)</li> </ul> <p><b>3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Jeudi du mois</b> De 9h à 12h <b>Sans RDV</b> Tél : 03 67 27 01 30 France-services@agglo-saint-louis.fr</p>
HABITAT/ENERGIE		ADMINISTRATION
 <p><b>Agence Départementale d'Information sur le Logement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Informations sur les aspects juridiques, fiscaux et financiers liés au logement et à l'urbanisme</li> </ul> <p><b>Tous les 2<sup>e</sup> Jeudi du mois</b> De 9h à 12h <b>Sans RDV</b> Tél : 03 89 46 79 50 contact@adil68.fr</p>	 <p><b>Info Énergie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Accompagner les personnes souhaitant engager des travaux de rénovation énergétique dans leur logement</li> <li>✓ Répondre aux questions techniques et financières (aides financières disponibles, ...)</li> </ul> <p><b>2 février 2022</b> <b>6 juillet 2022</b> <b>12 octobre 2022</b> De 14h à 18h <b>Sans RDV</b> Tél : 03 89 50 06 20 Eie68@alteralsace.org</p>	 <p><b>Finances Publiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Répondre aux questions d'ordre fiscales (calcul ou paiement de l'impôt, prélèvement à la source, ...)</li> <li>✓ Accompagnement dans les démarches : déclarer ses impôts, les payer, signaler un changement de situation, faire une réclamation, ...</li> </ul> <p><b>Les mercredis en semaine paire</b> De 9h à 12h <b>Sans RDV</b> Tél : 0 809 401 401</p>

Adresse : France Services Sierentz - 17, rue Rogg Haas - 68510 Sierentz

Cette adresse correspond aux locaux de l'ancien tribunal de Sierentz

**Nous contacter : Par téléphone : 03.67.27.01.30 - Par mail : france-services@agglo-saint-louis.fr**

Horaires d'ouverture :

Lundi : 10h à 12h / 13h à 17h

Mardi : 9h à 12h / 13h à 17h

Mercredi : 9h à 12h / 13h à 18h

Jeudi : 9h à 12h30

Vendredi : 9h à 12h / 13h à 16h



Le magazine MIEUX ENSEMBLE édité par Saint-Louis Agglomération a mis Serge Bader à l'honneur dans son numéro hors série du mois de décembre 2021.

MIEUX ENSEMBLE  
HORS-SÉRIE

# MICHEL-BACH-LE-BAS



ÇA SE PASSE ICI  
HABITANTS : 706  
SUPERFICIE : 494 ha

## SERGE BADER, LE BASKET SANS TEMPS MORT

**Depuis près de 40 ans, Serge Bader est l'un des pivots du basket à Michelbach-le-Bas et... bien au-delà ! Ancien président du basket-club, il continue à s'investir auprès des jeunes pour le développement de son sport et le goût de l'action collective.**

« Lorsque je me suis installé à Michelbach-le-Bas, en 1979, j'ai tout naturellement continué le basket que j'avais déjà pratiqué à Mulhouse. Le village est très vallonné, il n'y avait pas de place pour un terrain de foot, se souvient-il, mais il y avait une section de basket à la MJC et un terrain extérieur. Il nous est arrivé de peler de la neige pour nous échauffer ! ». Depuis, tout a changé !

### GRANDIR ENSEMBLE

Le basket-club de Michelbach-le-Bas (BCM) est né en 1984, suivi par une école de basket. Il a noué des liens avec le basket-club de Hégenheim, puis est venue la création de la CTC des 3 Pays\* qui a permis « la mise en commun de moyens sportifs ».

Grâce à l'utilisation des salles de Hégenheim, Hésingue et Buschwiller, de nouvelles équipes ont ainsi vu le jour et le club s'est engagé davantage dans l'univers de la compétition.

### UNE PRÉSENCE ACCRUE SUR LE SECTEUR DES TROIS FRONTIÈRES

La création de Saint-Louis Agglomération (SLA) lui a

donné encore un coup d'accélérateur. Le BCM continue à jouer à Hégenheim, mais il dispose aujourd'hui également de créneaux à la salle multisports et au COSEC de SLA à Village-Neuf où a pu être créée, en septembre 2017, une deuxième école de basket. « Le pôle géographique des jeunes est en train de grossir du côté de Saint-Louis/Huningue qui est pratiquement dépourvu de clubs de basket ».

### LE GOÛT DU COLLECTIF

Serge s'est attaché à préserver l'esprit du club, « un équilibre subtil pour apporter satisfaction à ceux qui ont envie d'avoir une activité sportive et à ceux qui veulent faire de la compétition ». Président jusqu'au printemps 2020, il continue à s'investir pour donner un coup de main aux écoles de basket et animer des actions dans les écoles. « J'aime ce contact avec le public jeune, avec la satisfaction de les voir progresser et entrer dans les équipes. On crée des liens amicaux et on participe à quelque chose de collectif ! ».

\*CTC : coopération territoriale entre clubs (Hégenheim, Hésingue, Michelbach-le-Bas)

On crée  
des liens  
amicaux



### CARTE D'IDENTITÉ

- 170 licenciés dont deux tiers de jeunes
- 250 licenciés à la CTC
- 6 équipes séniors, hommes et femmes, dont une équipe masculine et une équipe féminine au plus haut niveau départemental
- Une quinzaine d'équipes de jeunes en niveau départemental, dont 2 équipes masculines en championnat régional.

Pour en savoir plus :  
[basketclubmichelbach.fr](http://basketclubmichelbach.fr)



# Education



En décembre 2021, l'école «Les Coquelicots» comptait 100 élèves répartis comme suit :

PS-MS : 19 élèves - Classe de Mme MEZZAROBBA Julie

PS-GS : 19 élèves - Classe de Mme CUNY-GUERIN Céline

CP-CE : 17 élèves - Classe de Mme OBER Florence et M. GSCHWIND Yannick

CE1-CE2 : 21 élèves - Classe de Mme BAUMANN Rébecca

CM1-CM2 : 24 élèves - Classe de Mme FIMBEL Elodie





# Le digital

## Site internet

Dans la nuit du 9 au 10 mars 2021, un incendie se déclare dans les centres de données de Strasbourg de la société OVHCloud. Malheureusement, les données de notre site internet étaient stockées chez cet hébergeur.

En possession d'une ancienne sauvegarde, nous avons dû néanmoins reconstruire une partie du site et changer d'hébergeur.

A ce jour, la tâche n'est pas encore achevée mais nous faisons notre possible pour actualiser au mieux le site avec les comptes rendus des conseils municipaux et les actualités.

Merci pour votre compréhension.

## Ecran d'information

Afin de toujours pouvoir mieux informer la population, le conseil municipal a validé la proposition de la commission communication dans un projet d'écran visible de l'extérieur dans le sas de la mairie.

Cet écran pourra diffuser tous types d'informations même pendant la fermeture de la mairie.



## Facebook

La page de la commune a été créée le 02 septembre 2018 et compte aujourd'hui pas moins de 601 abonnés.

Merci à nos abonnés de tous âges qui suivent les actualités de la commune quotidiennement.

Âge et genre

■ Hommes 48.40%  
■ Femmes 51.60%



## Le groupe «Les Schnakas»

Une nouvelle plateforme de communication pour l'année 2022 va voir le jour.

Après le site internet de la commune et la page Facebook, voici arrivé le groupe Facebook.

Cette nouvelle plateforme a pour but de développer une communauté et communiquer encore davantage autour des thèmes propres à notre village.

Ce groupe nous permettra de discuter avec les membres de la communauté (vous), de recevoir des commentaires, d'engager des discussions et de faire des sondages.

A très bientôt dans la communauté des «Schnackas»





# Basket-Club Michelbach-le-Bas (BCM)

**BC Michelbach-le-Bas** : le BCM est un des trois clubs composant la CTC (Coopération Territoriale entre Clubs) « Les Trois Pays ». Avec plus de 200 licenciés, une quinzaine d'entraîneurs formés et une dizaine d'officiels (arbitres départementaux, arbitres club et officiels de table de marque) le BCM constitue le fer de lance de la CTC.

La pandémie qui perdure plus ou moins depuis mars 2020 a engendré deux saisons incomplètes, 2019/20 n'ayant pas pu être terminée et 2020/21 ayant existé durant deux mois avant de se clore prématurément. Comme toutes les autres activités, nous avons débuté la nouvelle saison 2021/22 en septembre dernier et espérons cette fois, être en mesure de pouvoir la mener jusqu'au bout !

Les effets de la COVID ont été nuancés et assez curieux : d'une part, lors de la rentrée de septembre 2021 nous n'avons jamais engrangé autant de demandes de nouvelles licences notamment de la part des plus jeunes ; par contre, comme bien d'autres associations, nous avons perdu quelques-uns de nos fidèles bénévoles, l'arrêt de nos activités sportives leur ayant sans doute ouvert d'autres horizons ! En séniors, le club gère 3 équipes masculines et 1 équipe féminine, chacune des 2 équipes fanion (M et F) évoluant au plus haut niveau départemental. Il s'occupe par ailleurs de 8 des 10 équipes de jeunes que la CTC a engagées en championnat (U9 à U17), dont deux équipes, les U15 et les U13 masculins, restent engagées en région.

**La CTC Les Trois Pays**, c'est la réunion de 3 clubs : le BC Hégenheim, le Hésingue BC et le BCM. Cet ensemble « pèse » près de 270 licenciés dont plus de 180 jeunes et comprend :

- ▶ 2 écoles de basket, l'une au COSEC de Village-Neuf, situé derrière la piscine couverte, et l'autre à la salle de Buschwiller.
- ▶ 5 équipes Séniors et 10 équipes de jeunes (dont 3 équipes de filles) : 1 U9, 3 U11, 3 U13, 2 U15 et 1 U17
- ▶ 1 école d'arbitrage de la CTC gérée par des encadrants du BCM et dont l'objectif est de faire éclore chez les jeunes des vocations d'arbitre-club et d'arbitres officiels.

**Les Opérations Basket Ecole (OBE)** : une OBE représente 6 séances d'initiation et de découverte du basket au profit des scolaires en Grande Section Maternelle ou à l'école primaire (CP à CM2). Nous avons repris ces opérations depuis septembre 2021 et si l'activité peut se dérouler durant toute l'année scolaire 21/22 nous aurons été présents dans 31 classes ou groupes et auront initié au basket plus de 450 enfants.

**La formation** : elle constitue toujours une priorité pour le club dans le domaine de l'entraînement et du coaching de nos équipes, en matière d'arbitrage et de tenue de la table de marque.

**Nos manifestations** : ces deux dernières années, aucune de nos deux manifestations clé n'a malheureusement pu avoir lieu dans le village. Nous espérons être en mesure, en 2022, de convier l'ensemble de la population à notre week-end sportif prévu les 4 et 5 juin, comprenant la soirée escargots/poulet du samedi soir, et à notre réputé week-end carpes frites planifié les 10 et 11 septembre 2022. Sans oublier notre tournoi international pour les jeunes qui aura lieu le samedi 25 juin dans la salle du Cosec d'Hégenheim.

Michelbach-le-Bas s'agrandit et nous espérons y voir arriver de nouveaux fans de notre balle orange que nous accueillerons avec grand plaisir.

**Contact : Didier Greder, président du club : 06 86 21 04 38 [president@basketclubmichelbach.fr](mailto:president@basketclubmichelbach.fr)**  
**Site internet du club : [www.basketclubmichelbach.fr](http://www.basketclubmichelbach.fr)**





La Une entraînée par Karim Sellem



La Trois dirigée par Gaëlle Wespieser



CTC 4. JPG L'équipe des Anciens coachée par Johann Peltier



L'école de basket de Village-Neuf gérée par Merih Gauter



L'école de basket de Buschwiller gérée par Pauline Baumann



Basket sur le plateau du village lors de la fermeture des salles



Les séniors féminines dirigées par Julien Bruder et Jean-Baptiste Fumanéri



Les U11 filles avec Joëlle Laubner



Le groupe des U9 avec Laurianne Rigo



L'équipe 2 des U11 M avec Benoît Simeet



Les U13 filles avec Alain N'Lend



L'équipe U13 Région en week-end de cohésion avec Laurianne Rigo



L'équipe région des U15 avec Olivier Kocher



Les U17 avec Anthony Presse

*Certaines de nos équipes ne sont pas représentées et sur la plupart des groupes il manque des joueurs. Il en va de même pour quelques entraîneurs qui n'ont pu être présents lors des prises de vue.*



# Dorfhislé

Sous les méandres des «que fera-t-on» ont spontanément surgit deux évènements.  
Les apéros du vendredi : éphémères certes, mais conviviales à s'en souvenir.



Ce fut aussi la dernière soirée estivale de notre très cher Serge Groelly qui nous quitta le lendemain. Il était et sera toujours parmi nous, ce grand gaillard au cœur sur la main.

L'AVAM et son équipe





## Groupe nature

Une douzaine de bénévoles du groupe nature se réunit deux à trois fois dans l'année pour entretenir le verger communal et le biotope. Au fil des années, chaque participant a trouvé son petit travail qui lui convient, taille, ratissage, entretien prairie, fauchage, nettoyage autour des fruitiers pour aboutir au final à la satisfaction de tous avec des sites «Nature» remarquablement bien entretenus. Les bénévoles lancent un appel à toutes personnes voulant prendre part au groupe Nature et apporter son aide. (S'adresser à la mairie).



L'entrée du verger a été remblayée et élargie. Martin passe la fraise pour l'ensemencement.



Patrick nettoie les niohirs habités par les mésanges.



Corinne ponce, nettoie et repeint le panneau du site.



Le côté convivial s'impose en fin de travail où nous échangeons sur les projets à venir.



François tronçonne les troncs bouchant le fossé d'alimentation des différentes mares.



René et Patrick coupent et ratissent le fossé.



La mare en hiver avec son ponton.



Prosper taille le saule têtard.



Sortie sur le terrain avec le groupe de travail qui s'est créé pour la conception et réalisation d'un panneau pupitre pédagogique à quatre volets pour la zone humide avec la coordination de Marion Granger de la petite Camargue Alsacienne et la mairie.



# Chorale Ste-Cécile

Après des mois difficiles, la chorale a su s'organiser pour chanter à nouveau en dépit des restrictions dues à la pandémie. Le jour de Pâques a aussi été marqué par le 80<sup>ème</sup> anniversaire de son emblématique Directeur Albert Schermesser qui est malheureusement décédé quatre semaines plus tard en laissant la chorale orpheline de son chef.



Albert a vécu pleinement au service de son prochain et faisait preuve au quotidien de grandes qualités humaines. Après vingt années passées à la Chorale de Michelbach-le-Bas, il laisse un grand vide et si nous pouvons continuer notre mission, c'est grâce à l'aide précieuse du frère Raymond Grundler, membre de notre chorale. Malgré ses 81 ans, il a bien voulu reprendre la baguette pour assurer la direction lors des répétitions de chants et les offices du dimanche.



# PAROISSE SAINT THEODORE

L'année 2021 a été une année bien triste.

Pour commencer, nous avons perdu notre cher Président Monsieur Jean-Paul ROSENBLATT, décédé le 31 janvier 2021 à l'âge de 83 ans. Durant 23 ans, il avait mis son action, sa passion et son enthousiasme, avec compétence et détermination, au service de la paroisse.

Nous lui témoignons notre profonde reconnaissance pour son dévouement.

Au début de l'année, nous avons pu mener à bien notre quête annuelle en porte à porte. Cette collecte est essentielle pour la paroisse, elle permet de faire face aux dépenses d'entretien courant, aux frais d'assurance et d'éclairage, et surtout de chauffage. Un grand merci aux généreux donateurs.

Pour raison de crise sanitaire, il n'a pas été possible d'organiser, ni bol de riz, ni Fête-Dieu interparoissiale en plein air, ni apéritif pour la fête patronale. Espérons que l'horizon se dégage pour envisager ces actions en 2022.

Malheureusement, la paroisse déplore une autre disparition le 8 mai 2021, celle de Monsieur Albert SCHERMESSE, à l'âge de 80 ans. Chef de Chœur depuis 1965, organiste et choriste, il avait mis ses compétences musicales au service des chorales et des paroisses de Blotzheim et de Michelbach-le-Bas. Nous lui assurons notre pleine gratitude.

Actuellement, le Conseil de Fabrique, chargé d'administrer la paroisse, se compose de Monsieur le Curé Philippe AMECY et de Monsieur le Maire Julien SCHICKLIN, membres de droit, de Monsieur Raymond WEIDER, trésorier, René GOEPFERT, Paul SCHAEFER, Claudine SCHICKLIN, Fabien WEIDER et Charlotte LHUILIER, secrétaire.

**Nous sommes à la recherche d'un président.**





## Amicale des Sapeurs-Pompiers de Michelbach-le-Bas

A notre grand regret, l'année 2021 ne connaît pas d'amélioration. La pandémie résiste toujours et encore. Et, malheureusement, depuis notre crémation des sapins en janvier 2020, nous n'avons pas pu organiser nos diverses manifestations et rencontres.

Néanmoins quelques nouvelles :

Le 17 juillet 2021, le corps intercommunal des Sapeurs Pompiers de Michelbach-le-Bas et de Ranspach-le-Bas a investi ses nouveaux locaux situés entre les deux villages, à côté de la nouvelle école. Une nouvelle Amicale, propre aux actifs, est sur le point de se créer afin de simplifier l'organisation interne.

L'Assemblée Générale de cette année, contrôlée par pass sanitaire, a vu naître un nouveau comité. Le résultat des votes a donné la Présidence à Sébastien Zwiller, Jérémey Hauger comme adjoint, la trésorerie à Marie Zimmermann, le poste de secrétaire à Anthony Hell, et les nouveaux assesseurs sont désormais Lisa Zimmermann, Julien Uberschlag et Fabien Weider.

Un grand merci à Thierry Kiefer, président sortant et Jean Zwiller, trésorier sortant pour leur travail remarquable pendant ces longues années.

Nous avons profité de l'occasion lors de ces retrouvailles pour fêter les 85 ans de notre plus ancien membre de l'amicale, François Goepfert ainsi que les 60 ans de Jean Zwiller et les 50 ans de Roland Bannwarth.

Pour finir, cette année 2021 a connu aussi des moments tragiques... C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Serge Groelly, membre et ami de l'amicale, qui répondait toujours présent pour nous aider lors des manifestations et de Gilbert Ferry ancien membre de l'amicale.





# Les Sapeurs-Pompiers Ranspach/Michelbach

Les Pompiers ont pris possession de leur nouvelle caserne !

Cette année, les Sapeurs Pompiers du Centre de Première Intervention Intercommunal de Ranspach-le-Bas & Michelbach-le-Bas ont pris possession de leur nouvelle caserne se situant au niveau du nouveau pôle intercommunal entre les deux villages.

Lancé début juillet 2019 par une phase de travaux de terrassement, puis freiné par la pandémie, le chantier intercommunal s'est étalé sur environ un an.



La prise de possession des nouveaux locaux à la date du Samedi 17 Juillet 2021 restera une date gravée à jamais après celle du regroupement par convention des deux Centres en une seule unité en 2017. Le Corps des Sapeurs Pompiers a franchi une nouvelle et importante étape dans l'histoire de notre Centre de Première Intervention Intercommunal.

En effet, après le regroupement des effectifs des deux communes avec un total de 30 Sapeurs Pompiers, des véhicules de secours ainsi que de l'ensemble du matériel d'incendie et de secours, les anciens locaux exigus posaient un réel problème.

La nouvelle caserne est adaptée à nos besoins par rapport à nos missions et à notre effectif, avec une remise opérationnelle pour nos véhicules d'incendie et de secours, mais également des bureaux administratifs, une salle de formation, une cuisine et des sanitaires.

Cette nouvelle caserne va nous permettre de recruter et de pérenniser le Corps de Première Intervention Intercommunal.

Nos Sapeurs Pompiers restent très proches et très présents dans la vie de tous les jours des habitants de Ranspach-le-Bas & Michelbach-le-Bas par une couverture, sept jours sur sept, des bans communaux des deux communes ainsi que d'une partie de la Départementale 419, mais peut également être appelé en renfort sur d'autres opérations de secours.

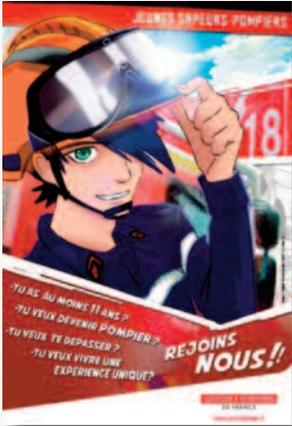
Notre Centre dispose également d'une section de 7 Jeunes Sapeurs Pompiers raccordée à la section JSP de la Porte du Sundgau.

L'union fait la force et c'est grâce au regroupement de nos unités ainsi qu'au travail et au soutien sans faille de nos élus que nos Sapeurs-Pompiers disposent à ce jour d'un magnifique outil de travail.

Le Chef de Corps, les sous-officiers, caporaux, sapeurs & jeunes sapeurs pompiers vous souhaitent à toutes et à tous une excellente santé et d'une belle année 2022.



# Les Jeunes Sapeurs-Pompiers



Nos Pompiers de Demain (Jeunes Sapeurs-Pompiers)

Tu cherches une activité dynamique et civique ? Tu aimes le sport ? Tu veux découvrir l'univers des Sapeurs-Pompiers et apprendre les gestes qui sauvent ?

Rejoins-Nous, comme d'autres Jeunes de Michelbach-le-Bas & Ranspach-le-Bas



Estéban, Julia, Elsa, Ethan, Enola, Loic & Lauren (manque sur la photo) sont nos Pompiers de demain

Plus d'information au sujet la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers, contacte :

- Alain Moeschlin, Président de la section JSP Porte du Sundgau : [alain.moeschlin@orange.fr](mailto:alain.moeschlin@orange.fr)
- Mairie de Ranspach-le-Bas : [mairie@ranspach-le-bas.fr](mailto:mairie@ranspach-le-bas.fr)
- Mairie de Michelbach-le-Bas : [secretariat@michelbach-le-bas.fr](mailto:secretariat@michelbach-le-bas.fr)



# L'état civil

## Décès :

- FERRY Gilbert 13/11/2021
- FIMBEL Bernard 01/08/2021
- GROELLY Serge 31/07/2021
- ROSENBLATT Jean-Paul 31/01/2021

## Naissance :

- CRUZ PERES Paul 08/09/2021
- DUMEL SCHIRMER Andrew 28/10/2021
- ERHART LHUILIER Tess 19/03/2021
- HAUGER Louis 12/08/2021
- SCHICKLIN Aubin 02/04/2021
- STEFANOVIC Emée 24/09/2021
- WOLF Samuel 01/07/2021
- ANDLAUER Capucine 29/12/2021



## Mariage :

- ANWEILER Laurent et SIAHAAN Ringgit Juliana 04/12/2021
- FEHR Davie et SACCHI Patrizia 02/10/2021
- RIOTTE Benjamin et CACHEUX Isabelle 04/09/2021

## PACS :

- WOLFELSPERGER Cédric et ROUSSAU Géraldine 27/04/2021





## Les grands anniversaires 2022

GOLDBRONN	ROLAND	14/01/1940	82	5 RUE PETIT BOIS
<b>SCHMITT</b>	<b>LUCIEN</b>	<b>02/02/1942</b>	<b>80</b>	<b>38 RUE DE RANSPACH</b>
GOETZ	MARTHE	12/02/1940	82	10 RUE DE LA REPUBLIQUE
JAGGI	IRMGARD	13/02/1929	93	6 RUE DU MOULIN
SCHIAVI	RENE	14/02/1940	82	27 RUE DES AULNES
ROBYR	MARC	16/02/1938	84	14 RUE DES FRENES
<b>ESCROUSSAILLES</b>	<b>MARIE LOUISE</b>	<b>02/03/1942</b>	<b>80</b>	<b>10 RUE DES VERGERS</b>
GOEPFERT	FRANCOIS	10/03/1936	86	29 RUE DE RANSPACH
SCHIAVI	MARLENE	24/03/1938	84	27 RUE DES AULNES
<b>SPECKLIN</b>	<b>ANDRE</b>	<b>24/03/1937</b>	<b>85</b>	<b>4 RUE PETIT BOIS</b>
SCHICKLIN	MARIE ROSE	11/04/1928	94	11 RUE DU MOULIN
<b>BROGLIN</b>	<b>JEAN PIERRE</b>	<b>05/05/1942</b>	<b>80</b>	<b>21 RUE DE RANSPACH</b>
SCHICKLIN	LEON	10/05/1939	83	1 RUE DE BLOTZHEIM
GIACOMELLI	JEANNINE	29/05/1934	88	14 RUE DES ACACIAS
<b>HELL</b>	<b>BERNADETTE</b>	<b>31/05/1937</b>	<b>85</b>	<b>30 RUE DE RANSPACH</b>
<b>GOEPFERT</b>	<b>BERNARD</b>	<b>02/06/1942</b>	<b>80</b>	<b>10 RUE DES MERLES</b>
WICKY	IRENE	03/06/1940	82	7 RUE DE BLOTZHEIM
BANNWARTH	DENISE	18/06/1936	86	17 RUE DE BLOTZHEIM
BANNWARTH	ROGER	20/06/1936	86	17 RUE DE BLOTZHEIM
BAECHLE	NICOLE	25/06/1939	83	7 RUE DES ACACIAS
LEHMANN	GERTRUDE	02/07/1941	81	2 RUE PETIT BOIS
GINGLINGER	ROGER	07/07/1940	82	18 RUE DE RANSPACH
SCHICKLIN	BERNADETTE	14/07/1935	87	23 RUE DE BLOTZHEIM
JERMANN	PROSPER	16/07/1938	84	24 RUE DE RANSPACH
STOESSEL	LILIANE	16/07/1936	86	9 RUE DE LA HALLE
SCHICKLIN	RAYMOND	20/07/1931	91	23 RUE DE BLOTZHEIM
GRIMA	JEAN-YVES	27/07/1935	87	4 RUE DE LA HALLE
<b>ROBYR</b>	<b>MONIQUE</b>	<b>27/07/1942</b>	<b>80</b>	<b>14 RUE DES FRENES</b>
SCHAEFER	HERMAN	05/08/1938	84	22 RUE PETIT BOIS
<b>DICK</b>	<b>ALBERT</b>	<b>21/08/1937</b>	<b>85</b>	<b>25 RUE DE RANSPACH</b>
MULLER	JEAN JACQUES	30/08/1941	81	4 RUE DE RANSPACH
GOEPFERT	JEAN PAUL	11/09/1939	83	36 RUE DE RANSPACH
<b>KELBERT</b>	<b>JOSEPH</b>	<b>22/09/1942</b>	<b>80</b>	<b>1 RUE DU MOULIN</b>
WENCK	ODILE HELENE	28/09/1938	84	10 RUE DE RANSPACH
SCHICKLIN	MARIE PAULETTE	29/09/1940	82	1 RUE DE BLOTZHEIM
SPECKLIN	LILIANE	16/10/1939	83	4 RUE PETIT BOIS
GIACOMELLI	ERNEST	19/10/1935	87	14 RUE DES ACACIAS
<b>SCHOEFFEL</b>	<b>LOUISE</b>	<b>27/10/1942</b>	<b>80</b>	<b>7 RUE DE LA HALLE</b>
JETZER	VALERE	01/11/1939	83	8 RUE PETIT BOIS
<b>OJEDA</b>	<b>JOSEPH</b>	<b>07/11/1942</b>	<b>80</b>	<b>2 RUE DE RANSPACH</b>
ROSENBLATT	MADELEINE	15/11/1940	82	34 RUE DE RANSPACH
<b>RUMMELHART</b>	<b>ANNE</b>	<b>10/12/1942</b>	<b>80</b>	<b>7 RUE DE LA REPUBLIQUE</b>



# Les informations utiles

## Tarifs de location

- ▶ Cimetière :  
Concession pour une tombe simple (2m2) 15 ans : 85 €.  
Concession pour une tombe double (4m2) 15 ans : 190 €.  
Emplacement au columbarium 15 ans : 300 €.
- ▶ Extrait des registres d'Etat-Civil actes de plus de 100 ans : l'extrait : 22 €. - la copie intégrale : 30 €.
- ▶ Participation à l'assainissement collectif : 2 000 €.
- ▶ Location de matériel : la chaise : 2 € - la table : 6 €.
- ▶ Location des salles :  
Salle des fêtes sans cuisine : 370 €.  
Salle des fêtes avec cuisine : 470 €.  
Caution par location : 600 €.  
Caution pour le nettoyage : 200 €.

**Les habitants de Michelbach-le-Bas bénéficient d'un abattement de 100 € sur les locations de la salle de fêtes.**

- ▶ Loyer mensuel pour les garages 24 rue de Blotzheim : 40 €.

### Horaires mairie

Lundi au jeudi  
09h00-11h00  
14h00-17h30

Vendredi : 09h00-11h00

**Le Maire et les adjoints sont à votre disposition sur rendez-vous.**

### Horaires déchetterie

**Horaires d'été :**  
du Mercredi au vendredi :  
de 9h à 18h  
Samedi : de 9h à 18h

**Horaires d'hiver :**  
(à partir du 1er novembre) :  
Mercredi : de 9h à 18h  
Samedi : de 9h à 18h

**Merci de respecter ces horaires pour le dépôt de vos déchets.**

## NUMÉROS UTILES



<b>Sapeurs-pompiers</b>	<b>18</b>
<b>Gendarmerie de Saint-Louis</b>	<b>17</b>
<b>Samu</b>	<b>15</b>
Centre antipoison de Strasbourg	03 88 37 37 37
Brigade verte de Hagenthal-le-Bas	03 89 74 84 04
S.P.A. Mulhouse	03 89 33 19 50
Eau potable - Assainissement	03 89 70 46 68
EDF	09 72 67 50 68
Saint-Louis Agglomération 3F	03 89 70 90 70
Transport à la demande	0 800 515 584
Cabinet des infirmiers	03 89 89 22 56

# Agenda 2022



26 janvier	Don du sang à Ranspach-le-Bas
05 février	Vente de bois
05 mars	Cours de taille
17 mars	Récré des séniors
06 avril	Don du sang à Ranspach-le-Bas
15 avril	Bol de riz
19 mai	Récré des séniors
28 mai	Journée citoyenne
04 - 05 juin	Tournoi BCM
08 juin	Excursion des séniors
13 au 19 juin	D'Bier Wocha
25 juin	Tournoi international de basket
18 août	Récré des séniors
10-11 septembre	Carpes frites BCM
25 octobre	Don du sang à Michelbach-le-Bas
26 au 30 octobre	S'Dorfhislé Rendez-Vous
29 octobre	Théâtre
05 - 06 novembre	Théâtre
11 - 12 novembre	Théâtre
17 novembre	Récré des séniors
27 novembre	Marché de Noël
04 décembre	Fête de Noël des séniors
05 décembre	Passage du St Nicolas

